

VILLE DE



FRESNES

SUR-ESCAUT

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES 2020

SOMMAIRE

Introduction	4
I – L’environnement économique et financier	5
1) Contexte économique et la situation internationale et nationale.....	5
a. La crise sanitaire.....	5
b. La croissance avant la pandémie.....	5
c. Depuis la pandémie.....	6
2) Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2020.....	6
a. Prévisions de la Loi de finances 2020.....	7
b. Les deux Lois de Finances Rectificatives 2020.....	10
c. Mesures d’urgence en soutien à l’économie.....	10
3) La mise en place de réformes.....	11
a. Simplification et modernisation de la fonction publique ...Vers une précarisation ?.....	11
b. La réforme des retraites.....	12
4) Situation financière de la commune.....	12
a. Dispositifs de financements.....	12
b. Rétrospective financière.....	13
1. Le dynamisme des grandes masses financières.....	13
2. L’effet de ciseau.....	14
3. La dette.....	14
4. Les épargnes.....	15
II – Bilan 2019	16
1) Le fonctionnement.....	16
a. Les dépenses de fonctionnement 2019.....	16
b. Les recettes de fonctionnement 2019.....	19
c. Les taxes locales.....	20
2) L’investissement.....	21
a. Les dépenses d’investissement.....	21
b. Les recettes d’investissement.....	22

III – Prospective	23
1) L’année 2020.....	23
a. Les orientations.....	23
b. Les grandes caractéristiques du BP 2020.....	26
2) Projection 2020 – 2023.....	26
a. L’évolution projetée des grandes masses financières.....	27
b. L’évolution des épargnes.....	27
c. Fonds de roulement et résultat prévisionnel.....	27
d. Endettement.....	28
e. La fiscalité directe.....	28
f. La section de fonctionnement.....	28
1. Les dépenses de fonctionnement.....	28
2. Les recettes de fonctionnement.....	30
3. L’évolution de l’effet de ciseau.....	31
g. La section d’investissement.....	31
1. Les recettes d’investissement.....	31
2. Les dépenses d’investissement.....	33
h. Le programme pluriannuel d’investissement et son financement.....	33
1. Les dépenses prévues au PPI.....	33
2. Les financeurs du PPI.....	34
 Conclusion	 34

Introduction :

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientations Budgétaires doit faire l'objet d'une délibération.

Aussi, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir tout en précisant certains points particuliers tels que la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques doit désormais comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (1) :

- les orientations budgétaires, évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision de dépenses et de recettes
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget.

Aussi, les communes de plus de 3500 habitants doivent présenter leurs objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel, à travers une prévision pluriannuelle, en cherchant pour chaque année, le montant d'emprunt nouveau appelé à être mobilisé pour financer les équipements.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) publiée au Journal officiel du 23 janvier 2018 dispose que les collectivités concernées par le débat d'orientations budgétaires devront présenter les objectifs d'évolution.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans les conditions de présentation des documents budgétaires soumis au vote, l'adjonction d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présentation, ainsi que le ROB préalablement débattu lors de la séance du DOB, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour la parfaite information des élus et dans l'intérêt du débat, la commune a décidé de communiquer l'intégralité de ce document à l'ensemble du conseil municipal dans les délais légaux.

Le débat d'orientations budgétaires répond aux obligations légales :

La loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 et les ordonnances qui ont suivi permettent aux collectivités locales d'adapter leur fonctionnement dans le contexte de crise sanitaire tout en assurant leur continuité budgétaire, financière et fiscale.

- La date limite d'adoption du budget primitif 2020 et de vote du compte administratif 2019 est repoussée au 31 juillet 2020.
- Les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus.
- Le débat n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Enfin, le Budget Primitif 2020 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Fresnoise, tout en intégrant le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, dans un contexte économique national profondément fragilisé par les mesures de confinement ayant conduit au ralentissement sinon à l'arrêt de toute une partie de l'économie.

I – L'environnement économique et financier

1) Le contexte économique et la situation internationale et nationale

a- La crise sanitaire

Mars 2020 : Le monde est frappé par une crise sanitaire sans précédent, liée à la propagation du Covid-19.

Cette pandémie, en cours au moment de la rédaction de ce document, impacte profondément la vie de tous les français et bouleverse tous les domaines de l'économie. La fermeture des établissements d'enseignement, des lieux d'accueil des enfants en général, suivie de la fermeture des commerces jugés comme non essentiels, des parcs et lieux publics, ainsi que le confinement de la population, sont des mesures jugées nécessaires pour ralentir cette expansion.

Néanmoins, malgré des mesures annoncées par notre président en matière de soutien aux entreprises, aux commerces et aux employés, l'incertitude quant à l'ampleur de l'impact découlant de ces mesures d'urgence est réelle. Les marchés enregistrent une baisse soudaine et générale, faisant réapparaître le spectre de 2008.

Mai 2020 : Un déconfinement progressif est acté le 11 mai, avec pour effet attendu une reprise de l'économie.

b- La croissance avant la pandémie

Ces deux dernières années, la croissance mondiale et ses perspectives se sont détériorées, sur un fond d'incertitudes persistantes en matière de direction des politiques publiques et d'une faiblesse des flux d'échanges et d'investissement.

De + 3.7% en 2018, elle était estimée à 2.9% en 2019

Les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, le durcissement de leurs conditions financières et des mesures douanières bilatérales, les tensions au Moyen-Orient, ont un effet certain de ralentissement de la croissance mondiale.

En zone Euro, la croissance est estimée à 1.2% en 2019.

En Europe, les incertitudes liées au Brexit ont engendré une certaine volatilité des échanges et contribué à une certaine faiblesse des échanges commerciaux.

En 2019, nous avons pu constater que des évolutions structurelles demandent une réponse : aussi, le changement climatique et la transition numérique sont à la fois l'effet et la raison des évolutions profondes de nos économies.

L'affaiblissement de l'activité mondiale depuis 2018 impacte la croissance française qui s'est élevée à 1.7% en 2018 et à 1.3% en 2019.

Avant cette épidémie, la Banque de France estimait que la croissance française pouvait se rééquilibrer en 2021 et 2022. Ces estimations sont donc remises en cause.

c- Depuis la pandémie :

La croissance mondiale estimée avant la crise à 2.9% pour 2020 par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) en novembre 2019, a été revue en forte baisse début mars (2.4%), avec un scénario en cours d'aggravation au fur et à mesure de l'expansion de l'épidémie.

La propagation du coronavirus produit un impact important sur l'activité économique.

La Banque Centrale Européenne (B.C.E.) soutient l'action des gouvernements de la zone euro en faveur d'une action politique commune et coordonnée en réponse aux répercussions de la propagation du coronavirus. Elle met en place des mesures de politique monétaire pour soutenir le financement des ménages, des entreprises et des banques.

En outre, le Conseil des gouverneurs a décidé de maintenir les taux d'intérêts directeurs de la B.C.E. inchangés.

Paradoxalement, le caractère mondial de l'épidémie met en lumière une situation d'ultra dépendance du système productif mondial vis-à-vis d'une Chine transformée en atelier du monde.

2) Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2020

Pour rappel, la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 a fixé un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés :

- Restriction des dépenses de fonctionnement et incitations au maintien des investissements
- 13 milliards d'euros d'économies demandés aux collectivités sur la durée du quinquennat

Notre commune n'est pas tenue de contractualiser avec l'Etat mais tente toutefois en 2019 de maintenir un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2%.

La crise sanitaire nous prive cependant de visibilité pour une durée indéterminée et remet en cause le respect de cet objectif d'évolution., sachant que celui-ci n'est plus imposé par l'Etat.

A l'issue du débat parlementaire de l'automne 2019, la loi de Finances pour 2020 a été définitivement votée et publiée au Journal Officiel le 19 décembre 2019, et ne tient donc pas compte de la crise sanitaire et économique que nous connaissons.

a- Prévisions de la Loi de Finances 2020

Qu'il s'agisse du déficit public, de la dette ou de la croissance française, toutes ces prévisions indiquées dans la Loi de Finances 2020 sont anéanties par les conséquences de la crise de la pandémie, qui vient balayer de nombreuses estimations.

STABILITE DES DOTATIONS EN 2020 :

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales progressent de 0.6 milliards d'euros par rapport à la Loi de Finances 2019.

Nous ne constatons pas de modification notable pour la DGF en 2020

Comme en 2019, la Dotation Globale de Fonctionnement est stabilisée en 2020 à hauteur de 27 milliards d'euros pour les communes et départements, répartie en fonction du potentiel fiscal des communes

Comme l'année précédente, les Dotation de solidarité Rurale (D.S.R.) et Dotation de solidarité Urbaine (D.S.U.) sont augmentées chacune de 90 millions d'euros.

La Dotation de Soutien à l'investissement est stable à hauteur de 2 milliards d'euros.

La péréquation se renforce en faveur des collectivités les plus fragiles, au travers de la D.S.R. et de la D.S.U..

Pour notre commune, en 2020, la Dotation Globale de Fonctionnement se décompose comme suit :

Tableau d'information pour DF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	1 581 012 €	1 436 540 €	1 286 338 €	1 213 064 €	1 215 601 €	1 212 502 €	1 207 529 €
Dotation de solidarité rurale	138 373 €	166 622 €	192 516 €	241 962 €	261 602 €	266 341 €	289 430 €
Dotation de solidarité urbaine	343 035 €	343 035 €	343 035 €	402 421 €	439 822 €	474 024 €	509 456 €
Dotation nationale de péréquation	198 556 €	173 676 €	181 221 €	178 674 €	182 005 €	181 407 €	180 214 €
TOTAL	2 260 976 €	2 119 873 €	2 003 110 €	2 036 121 €	2 103 108 €	2 134 274 €	2 186 629 €

L'ensemble enregistre une progression de 52 355€

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

L'enveloppe globale du FPIC est maintenue, soit une projection de stabilité à hauteur de 161 096 €, sauf éventuelle baisse liée à la crise.

Revalorisation forfaitaire des bases fiscales en 2020

Deux coefficients de revalorisation forfaitaire des bases fiscales seront appliqués en 2020.

- + 0.9% pour les bases de TH des résidences principales
- + 1.2% pour la taxe foncière et les résidences secondaires.

Vous pouvez ainsi constater que le taux de revalorisation de la Taxe d'Habitation est décorrélé de l'inflation.

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales pour tous les Français

Sans grande surprise sur le plan des dotations, la loi de Finance 2020 (LFI) supprime définitivement la TH sur les résidences principales à partir de 2023.

La réforme de la fiscalité locale voulue par le Président de la République se déroule en plusieurs étapes :

- Pour 80 % des foyers fiscaux, la TH sera en effet définitivement supprimée en 2020
- Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022.
-

En 2023 plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale.

Afin de compenser la perte du produit de la Taxe d'Habitation, la loi prévoit le transfert d'une fraction de la part départementale de la Taxe sur le Foncier bâti (TFPB) aux communes à compter de 2021.

Ainsi, le taux de TFPB 2021 de la commune sera égal au taux départemental de foncier bâti 2020 auquel se cumule le taux communal de foncier bâti 2020.

Les communes conserveront leur pouvoir de taux sur cette nouvelle référence dès 2021.

Toutefois, le principe de transfert d'une fraction de la TFPB des Départements ne permet pas de compenser intégralement toutes les communes à l'Euro près de la perte du produit TH. Un coefficient correcteur sera donc mis en place pour neutraliser les écarts de la compensation.

Notre coefficient correcteur est évalué à un peu plus de 1,49. Ce qui signifie que notre commune est à la base sous-compensée de près d'un tiers.

Par le biais du coefficient correcteur, la compensation à l'euro près prévue par la LFI 2020 est donc bien confirmée pour notre commune à hauteur de 3 209 564€ (produit TH + produit

foncier bâti communal simulés en situation 2018) d'après les premiers éléments reçus de la Direction Générale des Finances Publiques.

La valeur définitive du coefficient correcteur sera calculée début 2021. Celui-ci sera alors figé et n'évoluera pas d'une année sur l'autre.

Le maintien de nos taux ces dernières années assure à la commune ce niveau de compensation.

Bien qu'une partie des contribuables continuent à s'acquitter d'une contribution TH jusqu'en 2022, les communes perdront donc le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales à compter de 2021 !

Il est à noter que les communes ayant opté pour la hausse des taux de TH entre 2018 et/ou 2019 se verront appliquer par l'Etat un prélèvement sur leurs douzièmes de fiscalité correspondant au produit généré par cette ou ces hausses.

La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) et sur les résidences secondaires (THRS) sont quant à elles maintenues.

Les pouvoirs en matière de taux connaissent une période transitoire

Les impositions locales demeurent soumises aux taux plafonds.

-Pouvoir en matière de taux de TH Résidences principales et abattements : supprimé dès 2020

-Pouvoir en matière de taux de TH sur les Résidences Secondaires (THRS) et TH sur les Logements Vacants (THLV) : suspendu de 2020 à 2022 et reprise en 2023 (le temps de la mise en place de la réforme)

-Le pouvoir en matière d'exonération et d'abattement de TFPB est suspendu au titre de 2021 et reprendra dès 2022.

-Le pouvoir en matière de taux TFPB est maintenu.

Conséquences sur les indicateurs financiers

La réforme de la TH aura également des conséquences sur les données et indicateurs financiers (potentiel fiscal et financier par exemple) pris en compte pour le calcul des dotations.

Leur portée est à ce jour non connue. Le gouvernement s'est engagé à en présenter un rapport qui pourra être suivi de mesures correctrices.

Financement des indemnités de conseil aux comptables

Ces indemnités ne seront désormais plus prises en charge par les collectivités, mais par l'Etat. Pour financer cette mesure, l'Etat prélève 25 millions d'euros sur les Dotations aux Collectivités Locales (source AMF)

Automatisation du FCTVA

Après avoir été décalée une première fois de 2019 à 2020 en raison de l'ampleur des travaux informatiques nécessaires, la Loi de Finances 2020 reporte à nouveau l'entrée en vigueur de la réforme, désormais prévue pour 2021.

b- Les deux Lois de Finances rectificatives 2020 (source site du Gouvernement)

Loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 et Loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020.

Notamment :

Modification du calendrier budgétaire et des modalités de fonctionnement des organes délibérants :

La date limite d'adoption des **BP 2020** et de vote des **CA 2019** est fixée au **31 juillet 2020**.

- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, **le délai de deux mois** entre la tenue du débat d'orientation budgétaire et le vote du budget **est supprimé**.
- **Les délégations sont prolongées** jusqu'à la date d'entrée en fonction des nouveaux élus dans les collectivités où un second tour est nécessaire.

Mesures concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement, notamment :

- Dans l'attente de l'adoption du budget 2020, le maire peut, sans autorisation du conseil municipal, **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de celles prévues au budget de l'exercice 2019 (et non plus au niveau des 7/12ème)**.
- Le plafonnement des Dépenses Réelles de Fonctionnement à 1,2% par an dans le cadre de la contractualisation **ne s'applique pas cette année**.

Vote des taux et des tarifs des impôts locaux

- La date limite de vote des taux des impôts locaux est reporté au 03 juillet pour les collectivités territoriales.

c- Mesures d'urgence en soutien à l'économie

Découlent des deux lois de Finances Rectificatives précitées les mesures suivantes :

Le plan d'urgence mis en place dès le 22 mars à hauteur de 45 milliards d'euros pour protéger les Français, soutenir l'économie et l'emploi est étendu et renforcé, pour atteindre plus de 110 milliards d'euros.

1. La préservation des compétences et des savoir-faire des salariés via le chômage partiel
2. Le soutien à la trésorerie des entreprises via une garantie exceptionnelle de l'État à hauteur de 300 milliards d'euros pour tous les nouveaux prêts dont les entreprises auraient besoin.
3. Le soutien aux plus petites entreprises avec le fonds de solidarité, mis en place dès le 31 mars, passe d'1 milliard d'euros à 7 milliards d'euros pour soutenir les entreprises en situation difficile,
4. La protection des entreprises les plus stratégiques grâce à l'abondement d'un compte d'affectation spéciale de l'Etat à hauteur de 20 milliards d'euros.

Bercy a prévu déséquilibre de son solde de budget général de 15.4 milliards d'euros.

Le déficit public, prévu à 2,2% en 2020 serait finalement de 3,9%, très au-delà de la limite de 3% du PIB prévue par les traités européens.

Des prévisions de recettes en baisse (par exemple - 10,7 milliards d'euros de recettes fiscales par rapport à la LFI) et des dépenses en plus (6.3 milliards d'euros), amèneront la dette publique au-dessus de la barre des 100% du PIB.

Cependant :

Source OCDE 16 avril 2020 : L'impact de la pandémie de coronavirus rend toute prévision économique très incertaine mais il est probable que l'économie mondiale soit en contraction.

Il semble en effet probable que la croissance mondiale sera négative au premier semestre 2020 mais il y a très peu de certitudes quant aux perspectives pour la suite.

La commune doit accompagner en fonction de ses moyens la reprise économique qui se profile avec le déconfinement progressif, par la concrétisation des travaux programmés d'une part et d'autre part en assurant un soutien direct aux commerces locaux ayant subi l'impact la crise sanitaire.

3) La mise en place de réformes

a- Simplification et modernisation de la fonction publique....Vers une précarisation ?

La loi N° 2019 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique prévoit des dispositions visées à renforcer profondément la fonction publique. Cette réforme souhaite rendre la fonction publique plus agile, plus ouverte et plus attractive. Ce projet se décline en cinq axes avec notamment :

- Le Renforcement de la gouvernance du dialogue social : création d'une instance unique, le Comité Social Territorial, issu de la fusion des comités techniques (CT) et des comités hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
- La dynamisation de la gestion RH de la fonction publique avec un recours au contrat étendu et la création des contrats de projet.
- L'équité de la gestion des agents : transparence des procédures de recrutements, harmonisation du temps de travail.

- L'accompagnement des mobilités et transitions professionnelles avec la portabilité des droits de formation.
- Le Renforcement de l'égalité professionnelle.

Il faut cependant rester vigilant : un recours étendu au contrat risque d'ouvrir la voie à une fonction publique plus précaire.

Les récents événements liés à la crise du coronavirus ont pourtant mis en évidence l'importance du service public en France et la nécessité de ne pas le démanteler mais bien de le renforcer.

b- La réforme des retraites

Malgré l'opposition d'une majorité des français, une grève inédite et une étude d'impact contestée, le gouvernement a décidé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter la réforme des retraites à l'Assemblée nationale, en coupant court au débat sur les amendements, en pleine épidémie du Coronavirus.

Ces mesures impactent le budget communal.

L'élargissement de l'assiette des cotisations (intégrant notamment les primes) se traduira par une « *augmentation considérable des cotisations pour les employeurs territoriaux* ».

Source AMF

4) Situation financière de la commune

a. Dispositifs de financements

La Dotation Politique de la Ville (DPV)

Outre les dispositifs financiers pour lesquels la commune est actuellement éligible, Fresnes-sur-Escout fait aujourd'hui partie, pour la seconde année consécutive, des 24 communes du département du Nord éligibles à la dotation politique de la ville destinée aux collectivités défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains.

Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

A cet effet, l'appel à projet de la commune en 2019 a été retenu. Il concerne l'extension du centre socio culturel au Trieu et la mise en place d'une microfolies, espace modulable de démocratie participative culturelle, et d'accès aux œuvres des plus grands musées nationaux.

Ce Fonds pourra de nouveau être sollicité en 2020 en faveur de nos écoles, notamment dans le cadre du solde de réfection des toitures des bâtiments scolaires.

Le FSIC (Fonds de Soutien aux Investissements communaux)

La commune a sollicité la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole en 2019 :

- les travaux de voirie Champs du Moulin et rue Tabary, respectivement à hauteur de 133 552€ et 189 802€
- le projet d'aménagement de l'entrée de ville Cité Soutl, à hauteur de 164 480€

Dispositifs en faveur de la redynamisation du centre ville

Notre commune bénéficie actuellement du soutien de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole dans la réalisation d'une étude de définition d'une stratégie de restructuration et de redynamisation de son centre-ville.

Aussi l'objectif de cette étude est de permettre - à travers un diagnostic multicritères sur les grandes thématiques que sont l'habitat, l'aménagement urbain, les équipements publics, l'offre commerciale et le développement économique - de déterminer des priorités d'actions pour enrayer la déqualification du centre-ville, et mettre en synergie l'ensemble des projets de renouvellement urbain.

Cette dynamique a mobilisé de multiples partenaires, dont la Région Hauts de France, la DDTM, le Conseil Départemental du Nord, l'EPARECA, la chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'UTPAS de Condé sur l'Escaut la Mission Bassin Minier, le parc Régional Scarpe Escaut et les bailleurs sociaux.

Notre commune est d'ores et déjà lauréate de l'Appel à Projet de la Région Hauts de France pour la redynamisation du centre-ville. L'EPARECA et l'EPF se positionneront quant à leur intervention à l'issue de l'étude.

Cette étude, interrompue en raison de la crise sanitaire, se poursuit sur 2020 et devrait faire l'objet d'une présentation des conclusions en conseil municipal cette fin d'année.

b. Rétrospective Financière

Dans ce chapitre, nous vous présentons les grandes masses financières, l'effet ciseau, la dette et les épargnes.

1-Le dynamisme des grandes masses financières :

Pour l'année 2019, on constate une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement maintenue à +1.2%.

L'augmentation des recettes de fonctionnement est liée à la Dotation Politique de la ville. L'augmentation des recettes d'investissement est liée à la réalisation de deux emprunts.

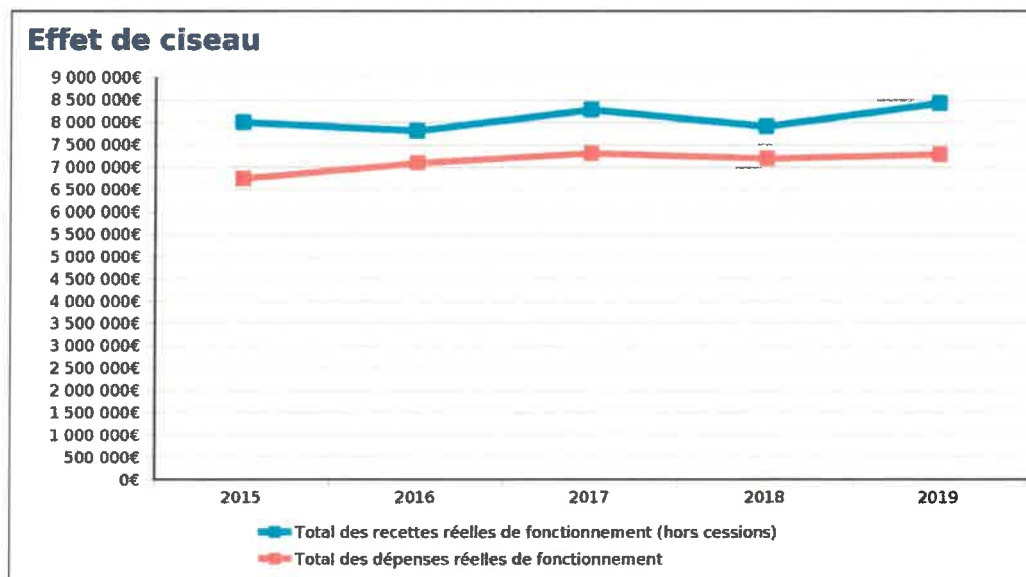
2015	2016	2017	2018	2019
------	------	------	------	------

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	7 992 723	8 013 482	8 735 434	7 948 787	8 413 745
Dépenses de fonctionnement	6 737 165	7 090 033	7 305 288	7 187 817	7 273 882
Recettes d'investissement	1 160 980	1 054 933	1 186 723	970 563	3 213 212
Dépenses d'investissement	1 941 141	3 383 848	1 944 991	2 660 410	2 645 360

2- L'effet de ciseau :

Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement.

Ce graphique indique une trajectoire financière stable avec un effet de ciseau qui demeure positif tout en s'améliorant, et qu'il convient de préserver par la maîtrise de notre budget.



3- La Dette

La nature de la dette au 31/12/2019 :

La commune a réalisé deux emprunts en 2019 afin de financer les opérations d'investissement programmées :

- Un emprunt de 1 000 000.00 € à taux fixe de 1.47%
- Un prêt relais à taux variable de 0.19% pour une durée initiale de 2 ans et une prévision de prolongation de 1 an.

L'encours de la dette de la ville de FRESNES-SUR-ESCAUT s'élève au 31 décembre 2019 à 7 090 430.39€.

La totalité de la dette contractée ne comprend aucun emprunt à risque.

Les taux ont toujours été négociés dans l'intérêt de la collectivité.

100% emprunts à taux fixe = Risque faible

Le niveau de l'endettement : Encours de dette et annuité au 1^{er} janvier :

	2015	2016	2017	2018	2019
Capital Restant Dû (au 01/01)	6 753 559	6 383 140	5 995 455	5 589 695	5 165 015
Evolution en %	-4,98 %	-5,48 %	-6,07 %	-6,77 %	-7,6 %
Annuités	743 265	697 490	675 090	786 600	791 680
Evolution en %	3,16 %	-6,16 %	-3,21 %	16,52 %	0,65 %

Le niveau d'endettement diminue de manière continue et progressive jusqu'en 2019.

En effet, ce tableau établi au 01/01 ne tient pas compte des deux emprunts contractés en cours d'année 2019.

Le ratio de désendettement : (au 01/01)

Tout comme l'encours de dette, le ratio de désendettement est présenté au 1^{er} janvier de l'année considérée

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio de désendettement	5,1 ans	8,5 ans	5,8 ans	7,2 ans	6,2 ans

Le ratio de désendettement suit l'évolution de l'épargne brute présentée ci-après.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans (source Lettre des Finances Locales). La commune présente donc un ratio de désendettement raisonnable.

4- Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Epargne de gestion moins les intérêts de la dette.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Aussi appelée Capacité d'autofinancement CAF

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	7 992 723	8 013 482	8 735 434	7 948 787	8 413 745
Epargne de gestion	1 560 228	995 853	1 237 557	971 795	1 375 546
Epargne brute	1 255 558	708 449	968 227	721 386	1 139 863
Taux d'épargne brute (en %)	15,71 %	9,08 %	11,7 %	9,12 %	13,55 %
Epargne nette	816 962	298 363	562 468	185 196	583 866

L'Epargne nette est positivement impactée en 2019 comparativement à 2018 en raison notamment d'une dotation politique de la ville forte.

II – BILAN 2019

1) Le fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement 2019

Ce tableau montre l'évolution des dépenses de fonctionnement :

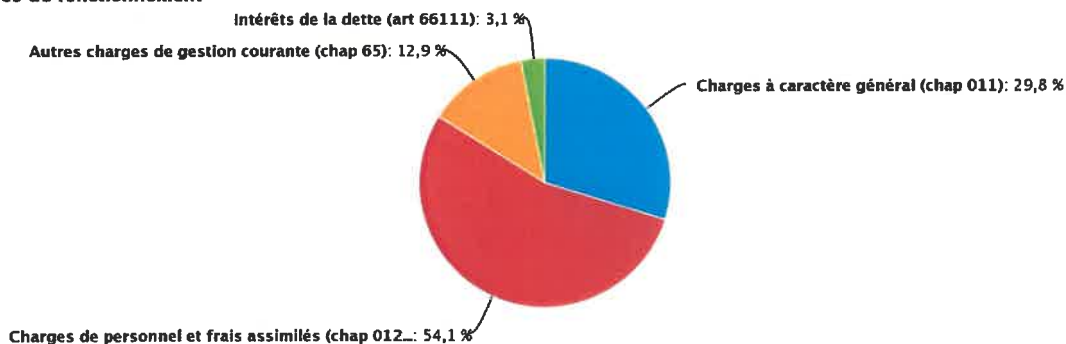
	2015	2016	2017	2018	2019
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 737 165	7 090 033	7 305 288	7 187 817	7 273 882
Evolution en %	-1,67 %	5,24 %	3,04 %	-1,61 %	1,2 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 503 192	3 586 059	3 799 156	3 767 873	3 844 532
Evolution en %	3,61 %	2,37 %	5,94 %	-0,82 %	2,03 %
Charges à caractère général (chap 011)	1 683 062	1 932 380	1 842 993	1 863 736	1 959 029
Evolution en %	-4,96 %	14,81 %	-4,63 %	1,13 %	5,11 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	297 398	315 305	421 471	346 553	342 489
Evolution en %	-25,66 %	6,02 %	33,67 %	-17,78 %	-1,17 %
Subventions versées (art 657)	838 173	865 979	844 699	842 543	773 214
Evolution en %	-3,59 %	3,32 %	-2,46 %	-0,26 %	-8,23 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	119 613	111 632	137 635	126 059	126 496
Evolution en %	6,05 %	-6,67 %	23,29 %	-8,41 %	0,35 %
Intérêts de la dette (art 66111)	304 670	287 404	269 330	250 410	235 683
Evolution en %	-5,14 %	-5,67 %	-6,29 %	-7,03 %	-5,88 %
Autres dépenses	-8 949	-9 835	-9 995	-9 357	-7 560

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

Le tableau ci-dessus met en évidence la volonté de la commune de tenter de maintenir ses dépenses de fonctionnement au fil des années avec une évolution globale maintenue à +1.2% en 2019.

2019: Le graphique qui suit présente la répartition des grands chapitres exposés ci-dessus

Dépenses de fonctionnement



Concernant l'année 2019, le chapitre des charges générales (011) rencontre une hausse de 5.11%, celui du personnel (012) est en hausse contenue de 2%.

L'augmentation constatée en 2019 au chapitre 011 (charges à caractère général) consiste principalement en des travaux d'entretien des bâtiments publics et des voiries.

- Rue Jacques Prévert à hauteur de 155 956€ TTC
- Chemin du Pire pour 22 193€ TTC.

Des intempéries ont nécessité une intervention sur la toiture de la mairie (11 644€), la salle des sports Bonnepart (5 489€), et dans une moindre mesure, l'école Pierre et Marie Curie et l'école Pasteur.

Des travaux de peinture extérieure ont été réalisés à l'école Féry pour 9 744€,

Un débouage du système de chauffage a été effectué à l'école Féry pour 4 336€.

Une assurance dommages ouvrage a été contractée pour les travaux d'extension de l'Ecole Langevin à hauteur de 13 589€.

Sans conteste, une partie de l'augmentation du budget est consacrée aux préparatifs des manifestations du Tricentenaire de la Mine, dont on a déjà pu voir l'impact en matière de communication, mais qui ont vu leur concrétisation reportée en raison de l'épidémie Covid-19.

Le tricentenaire redonne à Fresnes-Sur-Escaut une identité qui invite à venir découvrir, partager.

Cette démarche sera également intégrée au budget 2020.

Le personnel représente la part la plus importante de notre fonctionnement.

La diminution de la participation de l'Etat se rapportant aux contrats aidés depuis le 01/01/2017 a impacté notre organisation ainsi que notre budget de fonctionnement.

(-159 782€ de remboursements en 2019 par rapport à 2017)

Le chapitre 012, relatif au personnel est de fait lié au chapitre précédent (le 011) puisqu'il est la traduction des services mis en œuvre pour répondre aux besoins de la population en termes de prestation mais aussi en termes d'ingénierie pour faire aboutir les différents projets d'investissements portés par la ville dans l'objectif de développer l'attractivité de celle-ci.

Un architecte a été recruté pour élaborer le dossier de demande de classement du Temple de l'Amour et des façades du Château Renard déposé auprès de la DRAC, avec l'espoir de pouvoir bénéficier de subventions pour les futurs travaux.

La ville de Fresnes sur Escaut mène une gestion des ressources humaines centrée sur l'offre et la qualité du service rendu aux habitants avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

L'essentiel pour la commune en 2019 a donc été de maintenir l'ensemble des services proposés à la population sans baisse de prestations.

Il est à noter la démarche de l'ensemble des services pour aller chercher les fonds et les moyens qui permettent de maintenir des projets innovants.

Le service enfance jeunesse monte les projets en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale, le service des sports mobilise les partenaires, le service éducation bénéficie d'une subvention pour le portail Familles, le service culture se fait plus attractif avec la mise en place du Pass Famille, ...

Pour ce faire, la ville continue de s'appuyer sur un tissu associatif fort. Un accompagnement de la ville en matière de recherche de financements (fonds privés, FDVA, politique de la ville...) permet de mettre en adéquation les subventions versées au Chapitre 65.

Le personnel présente fin 2019 un effectif en légère baisse :

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/17	31/12/18	31/12/2019
Agents titulaires ou stagiaires	79	83	87	89	86
Agents non titulaires	8	10	8	6	8
Autres (emplois d'avenir, PEC,...)	33	46	27	28	21
TOTAL	120	139	122	123	115

Ce chapitre a fait l'objet d'une attention particulière au vu, notamment :

- Des conditions d'éligibilité des Parcours Emplois Compétences
- Des départs en cours d'année : Trois départs à la retraite sur l'année 2019
- Des évolutions de carrières : augmentations d'échelons, mutations, avancements de grade ...
- En matière de mutualisation des services après les postes d'ADS (Agents Droits du Sol), RAM (Relais Assistantes Maternelles), CISPD (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance), la commune s'engage avec Valenciennes Métropole dans la mutualisation en 2019 d'un poste de DPD (Délégué à la Protection des Données)
- De la poursuite de l'application du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) au 1 er janvier 2019
- De l'augmentation de 1,5 % du SMIC
- De l'actualisation en 2019 du versement de l'indemnité compensatrice de la CSG.
- De la formation du personnel, notamment en matière de prévention, une plus-value pour la commune mais qui nécessite d'organiser les absences
- La mise en application du prélèvement à la source

Pour 2019 le montant du régime indemnitaire s'élève 296 814.32 €, les heures supplémentaires et les heures complémentaires s'élèvent à 30 143.55 €

Cela signifie, d'une part, que les agents ont été valorisés dans leur profil de carrière par le régime indemnitaire et d'autre part, que l'effort permanent de rationalisation permet une diminution des heures complémentaires.

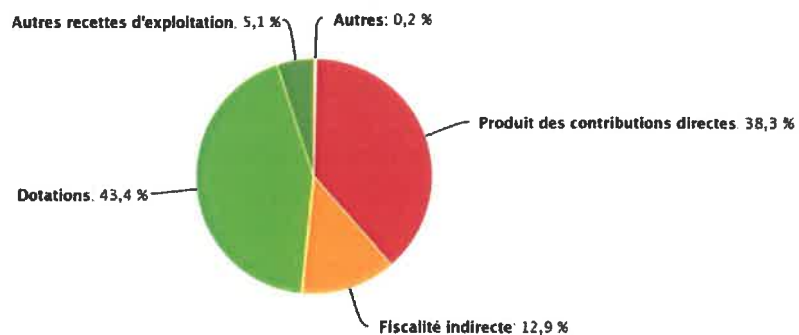
b. Les recettes de fonctionnement 2019

La ligne "Autres recettes" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations constituées des produits financiers (chapitre 76), du chapitre 77 et des recettes diverses.

	2015	2016	2017	2018	2019
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 992 723	8 013 482	8 735 434	7 948 787	8 413 745
Evolution en %	-2,28 %	0,26 %	9,01 %	-9,01 %	5,85 %
Produit des contributions directes (art 73111)	2 993 584	3 106 536	3 362 901	3 133 515	3 212 306
Evolution en %	-6,08 %	3,77 %	8,25 %	-6,82 %	2,51 %
Fiscalité indirecte	865 916	1 224 449	1 244 995	1 224 061	1 221 590
Evolution en %	-11,89 %	41,41 %	1,68 %	-1,68 %	-0,2 %
Dotations	3 095 823	3 140 502	3 302 914	3 208 566	3 623 836
Evolution en %	-10,04 %	1,44 %	5,17 %	-2,86 %	12,94 %
Atténuation de charges (chap 013)	223 323	37 653	34 236	23 073	35 670
Evolution en %	1 882,98 %	-83,14 %	-9,08 %	-32,6 %	54,6 %
Fiscalité transférée	19 181	19 181	19 181	19 160	19 175
Evolution en %	0 %	0 %	0 %	-0,11 %	0,08 %
Autres recettes	794 895	485 161	771 207	340 412	301 168
Evolution en %	48,01 %	-38,97 %	58,96 %	-55,86 %	-11,53 %

2019 : Le graphique suivant présente la répartition des grands chapitres de recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement



L'évolution constatée des recettes de fonctionnement est en majeure partie due à :

L'augmentation de la dotation de solidarité Urbaine passant de 439 822€ à 474 024€
 La Dotation Politique de la Ville passant de 38 873€ à 513 927€, en lien avec les travaux menés dans ce cadre sur les écoles (toitures école Féry, Langevin et modulaire Féry)

L'évolution des bases pour la fiscalité :

On constate que les dotations de l'état représentent 43.4% de nos ressources de fonctionnement et que le produit des contributions directes s'élève également à 38.3%, ce qui démontre bien que nous sommes entièrement tributaires des grandes orientations de l'Etat en matière de dotations et fiscalité.

En effet, les produits des services (régies, locations...) ne représentent que 5% de nos recettes.

C'est par la recherche de partenariats institutionnels financeurs comme la CAF ou le contrat de ville, la mutualisation (notamment le schéma de mutualisation de l'Agglomération) que l'optimisation des recettes se construit. Ce travail chronophage est mené sur chaque dossier, à chaque actualisation.

c. Les taxes locales

En 2019, les taux n'ont pas augmenté pour la 10ème année consécutive : Taxe d'Habitation (TH) : 37.4%, Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 38.76%, Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 78.38%, et ce sera encore le cas en 2020.

2019 est la seconde année concernée par la suppression progressive de la Taxe d'Habitation. (Diminution de 30% en 2018 et 65% en 2019 pour 80% des foyers français)

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2015	4 408 440	4 049 726	48 159
2016	4 310 876	3 668 185	47 709
2017	4 365 347	3 659 419	51 119
2018	4 418 201	3 705 827	51 109
2019	4 577 458	3 743 515	52 401

Les produits fiscaux

	2015	2016	2017	2018	2019
Produit de la CFE	0	0	0	0	0
Produit de la TH	1 648 757	1 612 268	1 632 640	1 652 407	1 711 969
Produit de la TFB	1 569 674	1 421 789	1 418 391	1 436 379	1 450 986
Produit de la TFNB	37 747	37 394	40 067	40 059	41 072
Rôles supplémentaires	-262 593	35 086	271 803	4 670	8 278
Surtaxe sur les logements vacants	0	0	0	0	0
Total des produits	2 993 585	3 106 537	3 362 901	3 133 515	3 212 305

2) L'investissement

a. Les dépenses d'investissement :

Ce tableau présente l'évolution des dépenses d'investissement :

	2015	2016	2017	2018	2019
Total des dépenses réelles d'investissement	1 941 141	3 383 848	1 944 991	2 660 410	2 645 360
Evolution en %	43,73 %	74,32 %	-42,52 %	36,78 %	-0,57 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	1 502 516	2 066 430	1 012 738	1 561 368	1 786 575
Evolution en %	58,41 %	37,53 %	-50,99 %	54,17 %	14,42 %
Subventions d'équipement (art 204)	0	57 687	261 185	482 572	229 040
Evolution en %	0	0	352,76 %	84,76 %	-52,54 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	438 595	410 086	405 759	536 190	555 997
Evolution en %	9,84 %	-6,5 %	-1,06 %	32,14 %	3,69 %
Autres investissements hors PPI	30	849 645	265 307	80 280	73 749
Evolution en %	-98,9 %	2 832 050 %	-68,77 %	-69,74 %	-8,14 %

Les autres investissements hors PPI comprennent les autres immobilisations financières (chap 27), les autres investissements hors PPI, les opérations pour compte de tiers Cf 2014 (chap 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), les cautions Cpte 165.

Le programme d'investissement communal s'est poursuivi en 2019 avec :

Les travaux dans les écoles et le vaste plan de requalification s'est poursuivi (Extension école maternelle Paul Langevin, réfection de toiture à l'école Féry, début de chantier d'extension de l'école Féry - modulaire)

La suite de la rénovation de nos voiries (trottoirs rue Loubry, Place Henri Durre, Place Chevalier de la Barre) et les aménagements sécuritaires des routes (rue Lucien Barbier, rue du Bois, rue Zola et rue Jean Jaurès)

Sur nos bâtiments publics et notre patrimoine :

- Le renforcement de la charpente de la maison de la petite enfance
- La réfection de la zinguerie du Temple de l'Amour
- La restauration de la statue Saint Roch

Les investissements en matériel pour les services :

- Achat d'un chariot élévateur
- Achat de mobilier scolaire
- Renouvellement de matériel informatique et logiciels

- Le démarrage du chantier du Dojo fin d'année

En lien avec l'Agglomération, dans le cadre de versements pluriannuels :

La requalification de la Cité Hardy Ballanger sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

Dans le cadre du PNRQAD, la requalification de l'îlot Bancel

L'étude de redynamisation de notre centre-ville.

Une étude préliminaire concernant le Château des Douaniers a été menée en partenariat avec la Communauté de Valenciennes Métropole et la Région.

b. Les recettes d'investissement

	2015	2016	2017	2018	2019
Total des recettes réelles d'investissement	1 160 980	1 054 933	1 186 723	970 563	3 213 212
Evolution en %	-27,01 %	-9,13 %	12,49 %	-18,21 %	231,07 %
FCTVA (art 10222)	503 006	141 950	245 636	328 391	162 287
Evolution en %	0	-71,78 %	73,04 %	33,69 %	-50,58 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	549 769	864 580	819 466	92 224	570 090
Evolution en %	-57,65 %	57,26 %	-5,22 %	-88,75 %	518,16 %
Autres subventions	0	0	0	0	0
Evolution en %	0	0	0	0	0
Taxe d'urbanisme	108 205	33 883	87 801	42 350	33 493
Evolution en %	87,39 %	-68,69 %	159,13 %	-51,77 %	-20,91 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	0	0	0	0	2 369 902
Evolution en %	0	0	-100 %	0	0
Recettes diverses	0	14 520	33 820	507 598	77 440
Evolution en %	-100 %		132,92 %	1 400,88 %	-84,74 %

Les recettes diverses comprennent notamment les autres immobilisations financières (chap. 27), les opérations pour compte de tiers cf. 2014 (chap. 45) en recette, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449),

Les recettes sont constituées principalement :

- des ressources propres : l'autofinancement, les cessions d'immobilisation recettes ponctuelles, le FCTVA qui est en corrélation avec les investissements réalisés et la Taxe d'Aménagement également fluctuante.
- les ressources externes : les recettes de subvention liées aux opérations mais enregistrent un décalage par rapport au paiement.

De manière générale on constate un décalage de plus en plus important entre les demandes, les notifications et les versements de nos demandes de subventions. Des dossiers administratifs de plus en plus complexes qui nécessitent un suivi rigoureux. C'est d'ailleurs à ce titre qu'un prêt relais a été conclu en 2019.

En 2019, ont été perçus à titre d'exemple les financements suivants :

- Les soldes de subvention TEPCV à hauteur de 71778 € (horloges astronomiques, châssis Pasteur, véhicule électrique.
- Deux versement au titre du FSIC pour les travaux de voirie Champs du Moulin et rue Tabary à hauteur de 240 563€
- 125 060€ au titre du FSIL pour l'extension de l'école Langevin

III - PROSPECTIVE

1) L'année 2020

a. Les orientations

En lien avec la situation de crise sanitaire, l'ensemble des chantiers a été stoppé en mars. Les reprises nécessitent une adaptation et une réactualisation financière puisque les contraintes sanitaires mises en place pour lutter contre la propagation du virus covid-19 se répercutent sur le coût des travaux. Les modalités de prises en charge ne sont pas encore définies à ce jour.

Malgré les retards engendrés, nous avons pour objectif de poursuivre le vaste programme d'investissement structurant pour notre ville.

Les travaux dans les écoles et le plan de requalification qui se poursuit :

- Chantier d'extension de l'école Féry - modulaire, achat de mobilier et de matériel pour la nouvelle cantine à l'école Féry,
- Aménagements sécuritaires dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) avec l'achat de visiophones, projecteurs, portails et boîtiers PPMS,
- La poursuite de réfection des toitures à l'école Langevin et Féry,
- Travaux en régie concernant la réfection de classes à l'école Pasteur
- Concernant les travaux en régie, il sera nécessaire d'adapter nos écoles aux différentes contraintes liées également à la crise sanitaire. Des aménagement internes des toilettes, points d'eau, de la circulation, aménagement des cours, devraient être faits en prévision d'une rentrée sereine en septembre.
- Dans la continuité des aménagements de nos écoles, la prévision d'achat de biens fonciers devrait nous permettre d'entamer une réflexion pour solutionner la problématique de stationnement à l'école Féry.

La poursuite du chantier du Dojo et du local des boulistes.

Là aussi, le chantier en cours s'est vu suspendu. Les perspectives de reprise se précisent mais sont assez délicates à mettre en place. Toutes les entreprises ne sont pas encore prêtes et équipées pour démarrer ou redémarrer leur chantier. Le coordonnateur Sécurité réécrit actuellement le Plan Général de coactivité et des avenants aux Plans Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) des entreprises devront être actés. Les délais de livraison des fournisseurs seront sans nul doute rallongés. La coactivité étant fortement limitée, il est aujourd'hui extrêmement délicat pour la maîtrise d'œuvre et pour les entreprises de se projeter sur les délais de réalisation.

La suite de la rénovation et de la mise en sécurité de nos voiries

- Aménagement sécuritaire avec la pose d'écluses rue Loubry et Cité du Plateau
- Le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département pour l'installation d'un feu tricolore rue Loubry

- L'extension du réseau de vidéosurveillance de nos voies publiques
- La mise en place de mobilier urbain
- Projection de travaux en partenariat avec l'association du parc pour l'extension du parc animalier

Attente de notification de subvention pour la réalisation d'une aire de fitness.

Sur nos bâtiments publics et notre patrimoine :

- La rénovation de la toiture des anciens ateliers des services municipaux
- Le projet d'extension du Centre socio culturel
- Le remplacement de deux exutoires à la salle des sports Younsi
- Une étude préalable pour la rénovation de l'ancienne gare des Houillères
- Rénovation du Château Renard : Etude préalable de faisabilité sur les différents scénarios exploitables économiquement

Les investissements en matériel pour les services, notamment :

- Renouvellement de matériel services techniques, espaces verts
- Matériel pour activités sportives
- Matériel de prévention, défibrillateurs
- Renouvellement de matériel informatique et logiciels

Les travaux d'aménagement de l'entrée de ville cité Soult :

- Le démarrage des travaux est en attente de l'intervention préalable de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques)

En lien avec l'Agglomération, dans le cadre de versements pluriannuels :

- La requalification de la Cité Hardy Ballanger sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole se poursuit
- Dans le cadre du PNRQAD, la requalification de l'ilot Bancel, et la requalification de la Place Vaillant Couturier

L'étude de redynamisation de notre centre-ville dont la clôture était prévue en juin 2020 va se poursuivre.

En parallèle et toujours en adéquation avec la situation de crise sanitaire que nous connaissons, la commune a fait le choix de prévoir budgétairement de soutenir nos commerces ayant souffert des restrictions du confinement. La somme que nous prévoyons est forfaitaire dans la mesure où le versement est soumis à convention avec la Région et qu'il faut travailler à un cahier des charges de versement de ce soutien en fonction des aides déjà acquises ou non par les commerçants.

Nous poursuivons également notre travail avec la Région pour valider la programmation des investissements pluriannuels prévus dans le cadre de l'appel à projet pour la redynamisation des centres-villes.

De la même manière, l'acquisition de trois nouvelles structures commerciales va nous permettre d'étoffer l'offre de services commerciale dans notre commune, sur un périmètre géographique plus concentré. Les travaux en cours au N°20 Place Vaillant Couturier vont permettre dès le mois de juillet l'accueil d'un fleuriste.

L'acquisition de nouvelles structures commerciales est en cours. Les signatures chez le Notaire ont été retardées suite au confinement.

La conduite de ces projets se poursuit par étapes, dans la concertation la plus large possible. Le document de programmation pluriannuelle constitue le schéma directeur pour les trois prochaines années.

L'équipe municipale s'investit au quotidien, sur le terrain, dans les réunions et les institutions dont nous dépendons, afin de préserver tant que faire se peut le cadre de vie exceptionnel de notre ville, son patrimoine, son identité tout en favorisant le vivre ensemble et la participation des habitants dans l'exercice municipal.

A cet effet, l'ensemble des études commanditées chaque année nous permet d'avancer sereinement dans la conception de nos projets et nos dossiers de demandes de financements. Ce sera cette année le cas pour la Gare et Château du parc.

Il convient enfin de souligner que tous ces investissements ont été réalisés depuis 2010 sans augmentation des taxes, preuve d'une gestion saine et d'une politique de recherche de financements à la hauteur des besoins du développement de la collectivité malgré un contexte financier contraint.

Nous restons particulièrement vigilants dans l'exercice de nos missions en faisant des choix raisonnables et raisonnés pour permettre la continuité d'un service public quelque peu malmené ces dernières années.

La commune maintient son cap par ses investissements et prend, de ce fait, une part active à la relance de l'économie locale.

C'est de cette politique volontaire, raisonnée et innovante, que naissent des projets construits, réfléchis avec leurs utilisateurs, avec les associations, les parents d'élèves lorsqu'il s'agit de nos écoles, les comités de quartiers, le conseil citoyen qui participent activement au développement de notre ville.

C'est aussi la preuve que le bien-être de la population se construit avec celles et ceux qui veulent évoluer dans un environnement agréable, durable et où personne n'est laissé sur le côté.

Ce ROB 2020 est le reflet de la détermination de continuer d'avancer dans cette voie de modernisation de notre ville, plus que les autres années, ce rapport restera évolutif dans la mesure où nous sommes liés aux différentes incertitudes quant aux conséquences de la crise sanitaire qui peu à peu annonce une crise sociale et économique d'ampleur.

b. Les grandes caractéristiques du BP 2020 :

Taux d'imposition bloqués

La recherche de maintien des prévisions budgétaires des dépenses réelles de fonctionnement est construite dans un contexte incertain lié aux exigences d'une crise sanitaire en cours.

Nous gardons pour objectif le maintien de la capacité d'autofinancement nécessaire aux investissements.

Il est à souligner que la capacité de financement a été particulièrement soutenue par l'épargne nette ou CAF depuis 2010, ce qui a permis de ne pas recourir à l'emprunt avant 2019. L'importance des projets d'investissement portés par la ville entraîne de fait une diminution de cette capacité de financement, voire l'apparition d'un besoin de financement.

2) Projection 2020-2023

Vous constaterez dans ce document, que l'année 2023 n'est pas renseignée sur l'ensemble des tableaux dans la mesure où cette année sera la projection des différents dossiers et études actuellement travaillés dont nous n'avons pas encore l'ensemble des rendus. Il s'agit pour nous d'une année charnière, sur laquelle nous n'avons pas d'inquiétude financière puisqu'elle correspond à l'arrêt d'un emprunt et ouvrira la voie à de nouvelles perspectives en plus des subventions demandées, ceci nous permettra d'assurer la pérennité de nos projets.

Les principales hypothèses retenues pour la prospective sont :

- Population simulée à hauteur de la population légale 2020 notifiée : 7608
 - Taux bloqués,
 - Données 2020 notifiées sur l'état fiscal annuel N°1259,

Le simulateur finances Actives n'intègre pas encore la réforme de la Taxe d'habitation dans sa présentation. Néanmoins, la compensation à l'euro près étant confirmée par la Direction Générale des Finances Publiques, et le maintien d'un effet base étant annoncé, nous pouvons afficher cette compensation sur la ligne de la Taxe d'Habitation tout en gardant à l'esprit la réforme annoncée en amont.

- Taux bloqués,
 - Données 2020 notifiées sur l'état fiscal annuel N°1259,
 - Simulation Effet base TH à + 1.00% à compter de 2021
 - Evolution base TFPB + 1.00% à compter de 2021
- Transfert à l'agglomération de l'assainissement répercuté sur l'attribution de compensation versée à la commune (- 129 238€)
- Remboursement d'un prêt relais subvention à hauteur de 1 369 902 € en 2022

a. L'évolution projetée des grandes masses financières

	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	7 994 873	8 372 602	8 059 760	8 137 731
Dépenses de fonctionnement	7 275 431	7 264 654	7 190 016	7 242 430
dont intérêts de la dette	227 459	205 712	181 219	155 366
Recettes d'investissement	1 505 332	745 299	774 045	157 737
dont emprunts souscrits	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	5 365 593	1 742 255	2 523 183	438 997
dont capital de la dette	465 221	499 033	1 928 553	393 997
dont P.P.I	4 900 372	1 243 222	594 630	45 000

On constate que 2020 est fortement impactée par les investissements.

Le fonctionnement quant à lui s'inscrit dans la stabilité pour les années à venir, afin de préserver notre capacité d'autofinancement

b. L'évolution des épargnes

	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion	836 901	1 107 661	1 050 963	1 050 666
Epargne brute	609 442	901 949	869 744	895 301
Epargne nette	144 220	402 916	-1 058 809	501 303
Epargne nette hors remboursement prêt relais	144 200	402 916	311 093	501 303

L'épargne nette indiquée ci-dessus reste prudente

Le remboursement du prêt relais est désolidarisé de la projection pour une question de lisibilité, étant donné son remboursement in fine.

c. Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement en début d'exercice	4 593 382	1 452 562	1 563 555	684 161
Résultat de l'exercice	-3 140 820	110 993	-879 394	614 041
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 452 562	1 563 555	684 161	1 298 202

Le tableau ci-dessus représente l'état de la trésorerie prévisionnel de 2020 à 2023

d. Endettement

	2020	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre	6 625 209	6 126 176	4 197 623	3 803 626
Ratio de désendettement	10,9 ans	6.8 ans	4,8 ans	4,2 ans
Emprunt	0	0	0	0

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de 7090430 € au 31/12/19 à 3 803 626€ au 31/12/2023, puisque le prêt relais sera remboursé en 2022.

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de 692681 € en 2020 pour être amené à 549 363€ en 2023, suite à la fin d'amortissement d'un emprunt (dernière échéance en 2022 : 189 176 €)

Annuités de la dette :

La simulation de l'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023
Annuités	692 681	704 745	2 109 772	549 363
Evolution n-1 (en %)	-12,5 %	1,74 %	199,37 %	-73,96 %
Capital en euro	465 221	499 033	1 928 553	393 997
Intérêts en euro	227 459	205 712	181 219	155 366

En 2022 prévision de remboursement du prêt relais à hauteur de 1 369 902€.

Le remboursement d'un emprunt arrive à son terme en 2023 abaissant notre annuité de 189 176 €

e. La fiscalité directe

La commune ne prévoit pas d'augmentation du taux des Taxes foncières.

2020 marque la fin du pouvoir de taux sur la taxe d'habitation

f. La section de fonctionnement

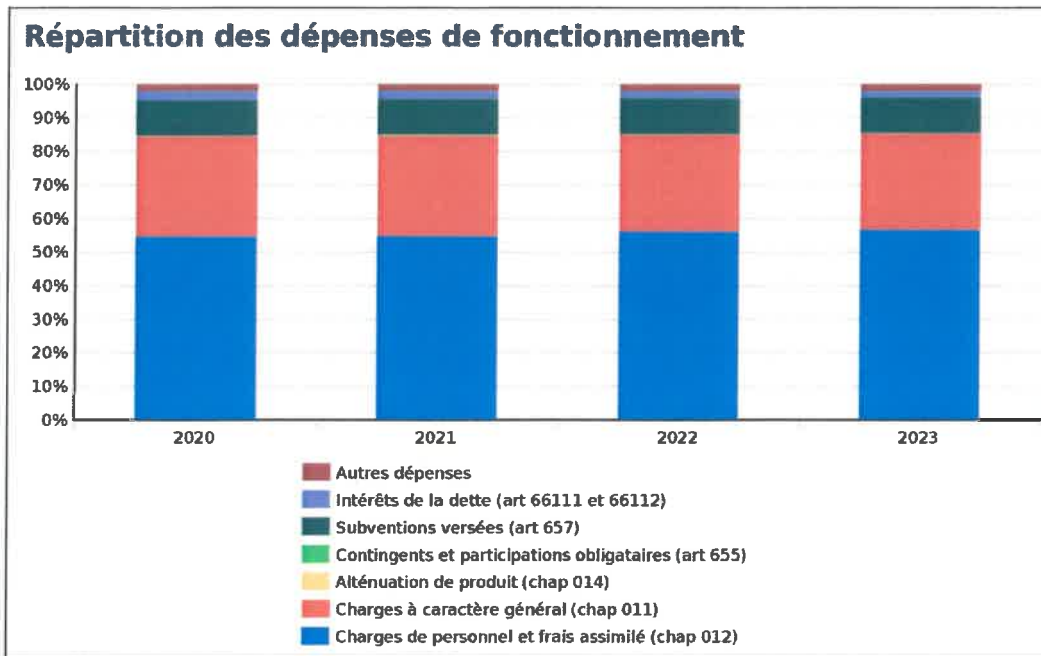
1. Les dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	7 275 431	0,02 %	956
2021	7 264 654	-0,15 %	955
2022	7 190 016	-1,03 %	945
2023	7 242 430	0,73 %	952

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	-0,15 %	-0,45 %

En termes d'évolution des dépenses de fonctionnement, la projection affiche des dépenses contraintes, mais réalistes, qu'il conviendra de respecter afin de pouvoir assurer l'évolution de notre future capacité d'autofinancement.



Le graphique ci-dessus représente la répartition des dépenses de fonctionnement avec une stabilité contenue dans les années à venir.

Pour les charges de personnel, il conviendra de prendre en compte :

Les mouvements de personnel :

- Quatre départs à la retraite sont identifiés sur l'année 2020.
- Un renforcement des équipes en place, le souhait étant de conforter les moyens par le recrutement, la titularisation et la formation :
 - Un rédacteur en comptabilité,
 - Trois animateurs au service jeunesse, pour une adéquation des compétences à disposition à l'évolution des exigences de l'accueil des enfants.
 - Un responsable de crèche suite à mutation
 - Un manager de centre-ville pour appuyer la démarche de redynamisation
 - Le remplacement du Directeur des Services Techniques avec un lissage prévu et l'apport d'une réponse en personnel pour l'accroissement d'activité dû à la reprise des chantiers pot confinement, leur suivi et leur adaptation.

- Des incertitudes quant à l'évolution des dispositions relevant des contrats aidés.
- Des évolutions de carrières : augmentations d'échelons, mutations, avancements de grade, promotion interne.
- La poursuite de la mutualisation des services :
 - postes d'ADS (Agents Droits du Sol), RAM (Relais Assistantes Maternelles),
 - CISPD (Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance),
 - un poste de DPD (Délégué à la Protection des Données)
- De l'application du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) au 1er janvier 2020.
- De l'augmentation de 1,2 % du SMIC.
- De l'actualisation en 2020 du versement de l'indemnité compensatrice de la CSG.
- De la formation du personnel, notamment en matière de prévention, une plus-value pour la commune mais qui nécessite d'organiser les absences.

La commune a engagé une réflexion permanente en matière de gestion des effectifs.
 (Organisation, gestion prévisionnelle, non remplacement systématique de départs en retraite, accompagnement dans l'évolution de la carrière, ...)

Le tableau du personnel est traduit ci-dessous pour les années 2019 et 2020.

	01/01/2019	01/01/2020
Agents titulaires ou stagiaires	89	85
Agents non titulaires	6	9
Autres (emplois d'avenir, PEC, activités accessoires)	28	21
TOTAL	123	115

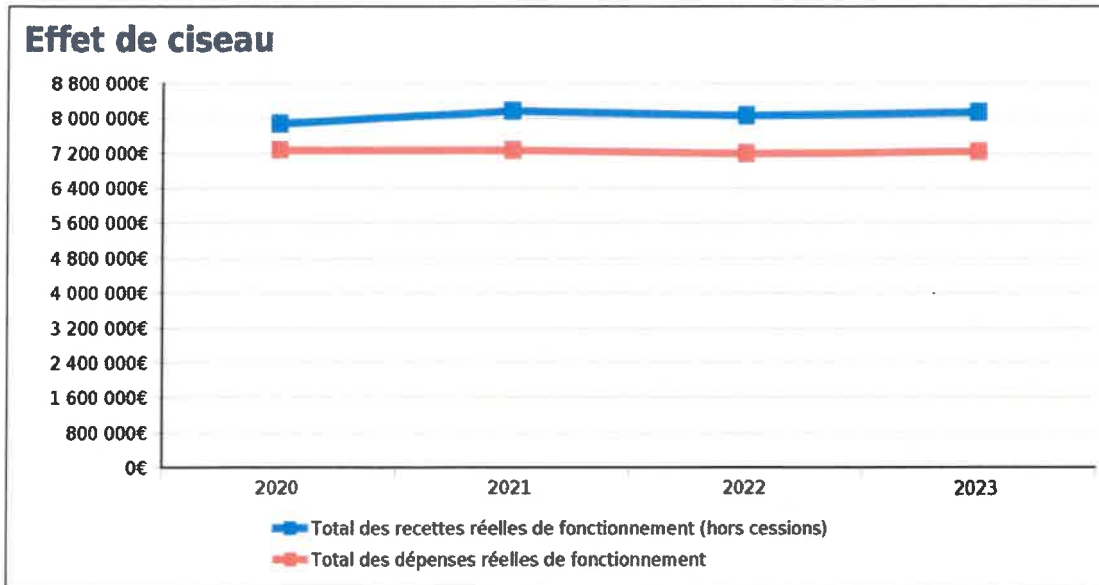
2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	7 994 873	-4,98 %	1 051
2021	8 372 602	4,72 %	1 100
2022	8 059 760	-3,74 %	1 059
2023	8 137 731	0,97 %	1 070

L'évolution des recettes de fonctionnement liée à l'évolution de la mobilisation de la dotation Politique de la Ville (DPV)

3. L'évolution de l'effet de ciseau



Dans La prospective des années à venir, tout comme pour la rétrospective, tout sera mis en œuvre pour préserver au minima la stabilité de notre capacité d'autofinancement, et tendre à la renforcer.

	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	7 884 873	8 166 602	8 059 760	8 137 731
Evolution n-1	-6,29 %	3,57 %	-1,31 %	0,97 %
Dépenses de fonctionnement	7 275 431	7 264 654	7 190 016	7 242 430
Evolution n-1	0,02 %	-0,15 %	-1,03 %	0,73 %

g. La section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Depuis le 1er janvier 2015 loi de finance l'a revalorisé à 16.404%.

	2020	2021	2022	2023
	208 000	268 735	580 000	124 185

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement L'année 2023 correspond sur ce graphique à une année de reprise des programmations avec dégagement de marge et matérialise ce rebond de Capacité d'Autofinancement.

Ce document ne signifie nullement qu'aucune subvention ne sera sollicitée, bien au contraire, mais par prudence, nous ne le matérialisons pas.

2020	2021	2022	2023
1 253 931	443 011	160 492	0

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend la taxe d'aménagement

2020	2021	2022	2023
33 493	33 493	33 493	33 493

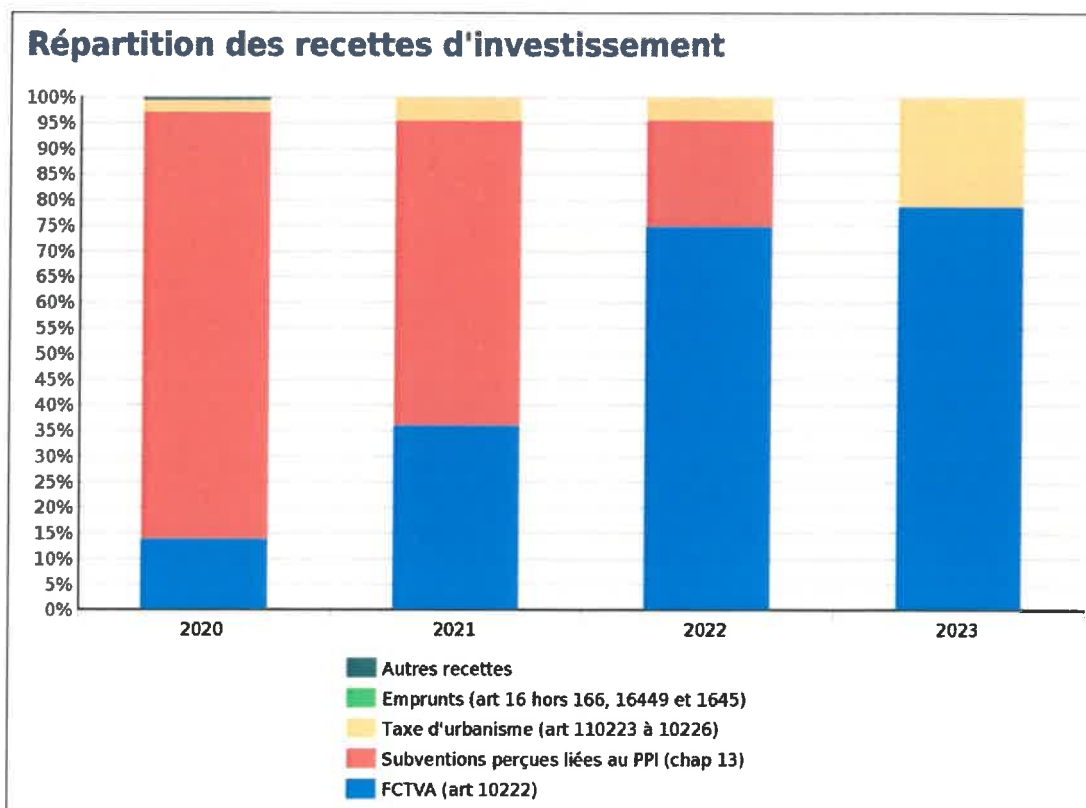
Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective

Pas de prévision de réalisation d'emprunt à ce stade, mais l'analyse des graphiques d'endettement permet d'envisager la concrétisation de nouveaux investissements avec la contractualisation d'un emprunt dès 2022 et premier remboursement différé en 2023.

2020	2021	2022	2023
0	0	0	0

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

2020	2021	2022	2023
9 908	60	60	60



2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	5 365 593	102,83 %	705
2021	1 742 255	-67,53 %	229
2022	2 523 183	44,82 %	332
2023	438 997	-82,6 %	58

Le tableau ci-dessus met en évidence l'importance des projets qui vont aboutir en 2020.

h. Le programme pluriannuel d'investissement et son financement

1. Les dépenses prévues au PPI

	2020	2021	2022	2023	Total
DPV 2 CLASSES REFECTOIRE EP FERY	442 698	0	0	0	442 698
INVESTISSEMENTS SERVICES et DIVERS	96 000	85 000	85 000	0	266 000
DPV 2 TOIT EM LANGEVIN	229 265	0	0	0	229 265
ETUDE CENTRE VILLE AGGLO	53 500	0	0	0	53 500
ETUDE CHATEAU DOUANIERS VILLE	4 560	0	0	0	4 560
RUE CORDIERS	95 000	0	0	0	95 000
TRAVAUX REGIE	60 000	50 000	30 000	0	140 000
ACQUISITIONS FONCIERES	292 000	33 000	0	0	325 000
AGRES PARC	35 000	35 000	0	0	70 000
ACTIONS COMMERCES	47 500	22 500	0	0	70 000
BANCEL PNRQAD	32 222	0	0	0	32 222
DOJO TRAVAUX	980 077	0	0	0	980 077
ECLAIRAGE PUBLIC MARCHE	45 000	45 000	45 000	45 000	180 000
EGLISE	100 000	100 000	100 000	0	300 000
EM LANGEVIN PNRQAD	48 649	0	0	0	48 649
ENTREE DE VILLE CITE SOULT	1 450 902	170 000	211 193	0	1 832 095
ETUDES	91 000	10 000	0	0	101 000
EXTENSION BATIMENT CENTRE SOCIO CULTUREL	30 000	163 667	0	0	193 667
FACADES	15 000	0	0	0	15 000
HARDY BALLANGER ITI	185 410	247 214	0	0	432 624
MICROFOLIES	60 000	50 400	0	0	110 400
PNRQAD PLACE VAILLANT COUTURIER	23 437	0	23 437	0	46 874
DIVERS INVEST SERVICES	71 320	0	0	0	71 320
RIVAGE ESCAUT PNRQAD	105 970	105 970	0	0	211 940
RUE TABARY	0	0	0	0	0
SECURITE ECOLES FIPD	15 000	0	0	0	15 000
TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	46 994	25 471	0	0	72 465
TRAVAUX SECURITE VOIRIE 2020	81 612	0	0	0	81 612
VIDEOSURVEILLANCE	82 256	0	0	0	82 256
VOIRIES INVESTISSEMENT	80 000	100 000	100 000	0	280 000
Total	4 900 372	1 243 222	594 630	45 000	6 783 224

2. Les financeurs du PPI

	2020	2021	2022	Total
ANRU	110 500	0	0	110 500
CAF	9 761	0	0	9 761
CNDS	50 000	50 000	0	100 000
DETR ETAT	136 000	74 240	0	210 240
Divers	166 208	146 208	0	312 416
Département	167 000	162 000	0	329 000
ETAT	16 250	10 563	0	26 813
ETAT DPV	0	0	0	0
ETAT FSIL	74 940	0	0	74 940
FSIC AGGLO	103 098	0	70 492	173 590
Région	413 080	0	0	413 080
VAL MET	7 094	0	90 000	97 094
Total	1 253 931	443 011	160 492	1 857 434

Conclusion

Ce ROB 2020 revêt une particularité dans la mesure où nous avons souhaité de manière très réactive prendre en compte une partie déjà anticipée des conséquences liées à la crise du Covid-19. A l'identique des perspectives nationales et internationales, la ville est soucieuse de l'évolution de la conjoncture pour les années à venir et appréhende une crise économique et sociale qu'il lui faudra soutenir.

Ce contexte très contraint obligera la ville à opérer des arbitrages en investissement comme en fonctionnement qui ne sont pas connus à ce jour, toutefois, s'agissant aussi d'une crise sociale, notre objectif sera de ne pas faire peser nos choix sur le pouvoir d'achat des ménages.

Vous constaterez que ce rapport est respectueux des engagements pris, la prospective pluriannuelle le démontre et reste vérifiable au fil des années.

La crise sanitaire nous a amenés à innover dans notre fonctionnement. En transversalité sur l'ensemble de ces projets, et pour maintenir notre objectif de maîtrise de notre fonctionnement nous travaillons sur l'amélioration des outils informatiques qui devrait nous permettre un meilleur suivi des demandes de nos concitoyens.

Cette année encore, nous avons maintenu un fonctionnement contraint afin d'investir massivement sur notre commune.